



Noyant-Villages, le 4 juin 2019.

Aux **Parents d'élèves**

Objet : Accompagnement au transport scolaire 2019-2020

Madame, Monsieur,

Votre ou vos enfant(s) bénéficie(nt) du transport scolaire.

Nous connaissons parfois des problèmes d'enfants qui, à la descente du car, n'ont personne pour les attendre.

La municipalité, soucieuse de la sécurité de vos enfants, ne peut pas s'engager à laisser un enfant seul et parfois dans des endroits isolés.

Par conséquent, il a été décidé les mesures suivantes :

- ➔ Tout enfant scolarisé en école maternelle devra être accompagné obligatoirement le matin et récupérer le soir par les parents ou une personne majeure désignée par eux (ci-joint formulaire à retourner) ;
- ➔ Tout enfant scolarisé et non récupéré à la sortie du transport scolaire par le(s) responsables(s) légaux sera déposé à l'accueil périscolaire de l'école ou du regroupement pédagogique désigné. Le service d'accueil périscolaire sera facturé aux parents dès le premier quart d'heure selon les tarifs appliqués.
 - Cependant, pour les enfants scolarisés en classe élémentaire, il est tolérer qu'ils puissent descendre seuls du transport scolaire uniquement en présence d'une décharge à retourner signée par les parents.



De plus, il vous est rappelé que les transports scolaires sont destinés uniquement aux transports des élèves de leur lieu de ramassage jusqu'à leurs écoles respectives. En aucun cas d'autres personnes ne seront transportées.

Les parents souhaitant que leurs enfants montent ou descendent du car avant ou après le lieu de ramassage initialement prévu, devront, au préalable, fournir une demande écrite précisant le lieu de montée ou de descente. Cette demande devra être transmise au minimum 2 jours avant la date prévue au service « Transports scolaires » du Conseil Régional des Pays de la Loire pour acceptation. Cette demande précisera la décharge de responsabilité de la commune de Noyant-Villages. Une copie de la demande devra être adressée à la Commune de Noyant-Villages.

Notre but est d'éviter tout accident ou problème et nous n'agissons que dans l'intérêt de votre ou vos enfant(s), je suis sûr que vous saurez le comprendre.

Vous remerciant par avance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Maire de Noyant-Villages
M. Adrien DENIS



RAPPEL IMPORTANT

**Stationnement des voitures à plus de 30 mètres de l'entrée des écoles
ou de l'arrêt du car**





FORMULAIRE

A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ECOLE

Enfants scolarisés en maternelle et élémentaire

	Nom	Prénom	Adresse	N° de téléphone
Père				
Mère				
Autre personne désignée pour récupérer l'enfant				

Nom et prénom des enfants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de naissance des enfants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signatures

Père

Mère





DEROGATION

A RETOURNER A L'ECOLE

Enfants scolarisés en élémentaire uniquement

	Nom	Prénom	Adresse	N° de téléphone
Père				
Mère				

Nom et prénom des enfants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de naissance des enfants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autorise que mes enfants, fréquentant l'école primaire, soient laissés au lieu de descente du car et rentrent seuls (*).

N'autorise pas que mes enfants, fréquentant l'école primaire, soient laissés au lieu de descente du car et rentrent seuls, ils seront attendus par : (*)

son père (*) sa mère (*)

une autre personne majeure désignée : (*)

Nom	Prénom	Adresse	N° de téléphone

Signatures

Père

Mère

(*) Cocher les cases nécessaires

